

Proposition de loi modifiant la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail en vue d'assouplir la clause d'écolage et d'instaurer une clause d'écolage pour les métiers en pénurie, n° [3167](#)

Une clause d'écolage est une clause par laquelle le travailleur, bénéficiant dans le cours de l'exécution de son contrat de travail d'une formation spécifique aux frais de l'employeur, s'engage à rembourser à ce dernier une partie des frais de formation en cas de départ de l'entreprise avant l'expiration d'une période convenue par les parties.

Un certain nombre de conditions légales restrictives sont attachées à cette clause d'écolage. En conséquence, trop peu d'employeurs et d'employés s'en servent et les employeurs investissent trop peu dans la formation de leurs employés. Dans le contexte économique actuel, l'acquisition de compétences et le maintien à niveau de celles-ci constituent pourtant des facteurs décisifs pour le développement économique et la compétitivité.

Avec cette proposition de loi, l'exigence légale concernant la rémunération annuelle brute minimum expire. En outre, une "clause d'écolage plus" spécifique est introduite pour les professions en pénurie, avec des conditions flexibles. Une telle clause d'écolage peut également contenir une obligation de non-concurrence

[Lire la discussion](#)

La proposition de loi n° 3167 est adoptée par 79 voix contre 40 et 10 abstentions

Vote nominatif : 007

Oui	079
-----	-----

Becq Sonja, Beke Wouter, Bellens Rita, Bracke Siegfried, Burton Emmanuel, Buysrogge Peter, Calomne Gautier, Capoen An, Cassart-Mailleux Caroline, Ceysens Patricia, Chastel Olivier, Clarinval David, De Coninck Inez, de Coster-Bauchau Sybille, Dedecker Peter, Degroote Koenraad, Demon Franky, De Roover Peter, Deseyn Roel, Dewael Patrick, De Wever Bart, De Wit Sophie, D'Haese Christoph, Dierick Leen, Dumery Daphné, Flahaux Jean-Jacques, Foret Gilles, Friart Benoît, Gabriëls Katja, Galant Isabelle, Gantois Rita, Goffin Philippe, Grosemans Karolien, Gustin Luc, Heeren Veerle, Hufkens Renate, Jadin Katrin, Janssen Werner, Janssens Dirk, Klaps Johan, Lachaert Egbert, Lahaye-Battheu Sabien, Lanjri Nahima, Lijnen Nele, Luykx Peter, Metsu Koen, Miller Richard, Muylle Nathalie, Piedboeuf Benoît, Pivin Philippe, Raskin Wouter, Schepmans Françoise, Scourneau Vincent, Smaers Griet, Somers Ine, Spooren Jan, Thiéry Damien, Thoron Stéphanie, Uyttersprot Goedeke, Van Biesen Luk, Van Camp Yoleen, Van Cauter Carina, Van den Bergh Jef, Vandenput Tim, Van der Donckt Wim, Van de Velde Robert, Van Hoof Els, Van Mechelen Dirk, Van Peel Valerie, Van Peteghem Vincent, Van Quickenborne Vincent, Van Rompuy Eric, Van Vaerenbergh Kristien, Vercammen Jan, Verherstraeten Servais, Vermeulen Brecht, Wilrycx Frank, Wollants Bert, Yüksel Veli

Non	040
-----	-----

Almaci Meyrem, Ben Hamou Nawal, Calvo Kristof, Caprasse Véronique, Casier Youro, Chabot Jacques, Cheron Marcel, Corthouts Michel, De Coninck Monica, Dedry Anne, Delannois Paul-Olivier, Delizée Jean-Marc, Detiège Maya, Devin Laurent, De Vriendt Wouter, Di Rupo Elio, Fernandez Fernandez Julie, Frédéric André, Geerts David, Gerkens Muriel, Grovonius Gwenaëlle, Hellings Benoît, Henry Olivier, Jiroflée Karin, Kitir Meryame, Laaouej Ahmed, Lalieux Karine, Lambrecht Annick, Maingain Olivier, Mathot Alain, Nollet Jean-Marc, Onkelinx Laurette, Thiébaert Eric, Top Alain, Vanden Burre Gilles, Van Hecke Stefaan, Van Hees Marco, Vanvelthoven Peter, Willaert Evita, Winckel Fabienne

Abstentions	010
-------------	-----

de Lamotte Michel, Delpérée Francis, Dewinter Filip, Dispa Benoît, Fonck Catherine, Goffinet Anne-Catherine, Lutgen Benoît, Pas Barbara, Vuye Hendrik, Wouters Veerle